

Sommaire

Prévoyance

Une offre dédiée aux TNS	1
Le capital décès	2

Action sociale

Une aide sociale d'urgence	2
----------------------------------	---

Prévention

Le nouveau programme nutrition	3
--------------------------------------	---

Services

Un nouveau numéro de téléphone	3
Le rapport d'activité	4
Agenda	4

Dans ce numéro

- Vous êtes artisan ou travailleur non salarié ? Êtes-vous bien couvert en cas d'invalidité ou décès ? Découvrez IRP AUTO Prévoyance TNS, une nouvelle offre sur mesure conçue spécialement pour les TNS.
- Pour soutenir la famille de vos salariés en cas de décès, IRP AUTO vous propose une garantie supplémentaire de prévoyance dédiée. Présentation des atouts de cette offre, à promouvoir pour recruter et fidéliser vos équipes.
- Pour aider vos salariés à rester en forme grâce à une alimentation saine et équilibrée, IRP AUTO Solidarité-Prévention propose un nouveau programme de nutrition en ligne.
- Découvrez dans notre rapport d'activité les temps forts de l'année écoulée, notre offre de services pensée pour vous et les témoignages de professionnels de l'automobile.
Bonne lecture !

Suivez-nous sur **Linked in**

Prévoyance



NOUVEAU

TNS, comment mieux vous protéger ?

Une invalidité ou un décès peut mettre en péril le bon fonctionnement de votre entreprise et l'équilibre financier de votre foyer. IRP AUTO propose une nouvelle offre sur mesure pour les artisans et travailleurs non salariés (TNS).

■ Préserver vos revenus et vos proches

Conçue par et pour les professionnels des services de l'automobile, l'offre IRP AUTO Prévoyance TNS complète les prestations du régime obligatoire souvent insuffisantes. Avec IRP AUTO, vous êtes financièrement protégé en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès grâce au versement d'indemnités journalières, de rentes ou de capital décès. Selon le degré de couverture souhaité, vous choisissez entre deux packs de garanties.



Pour découvrir la gamme IRP AUTO Artisans et TNS prévoyance et demander une étude personnalisée, rendez-vous sur www.irp-auto.com



■ Les + de l'offre

- Un cadre fiscal avantageux : vos cotisations sont déductibles de vos revenus¹.
- Une protection accessible au conjoint collaborateur et aux créateurs d'entreprise².
- Une couverture modulable : les garanties sont adaptées à votre métier et situation personnelle.
- Les prestations sont calculées selon votre revenu professionnel³.
- Une prise en charge de vos frais professionnels en cas d'arrêt de travail.



¹ Dans le cadre de la loi Madelin et sous conditions.

² Le travailleur non salarié (TNS) créant une nouvelle entreprise ou reprenant une entreprise existante depuis moins de 6 mois.

³ Exemple : dans le cadre d'un arrêt de travail, vos revenus peuvent être maintenus à 100 %.



Prévoyance



Garantie « Décès » : un avantage salarié à valoriser

Pour soutenir la famille de vos salariés en cas de décès, IRP AUTO vous propose de souscrire à la garantie supplémentaire de prévoyance « Décès ». Présentation de cette offre⁴, véritable atout pour recruter et fidéliser vos équipes.

■ Protéger la famille de vos salariés

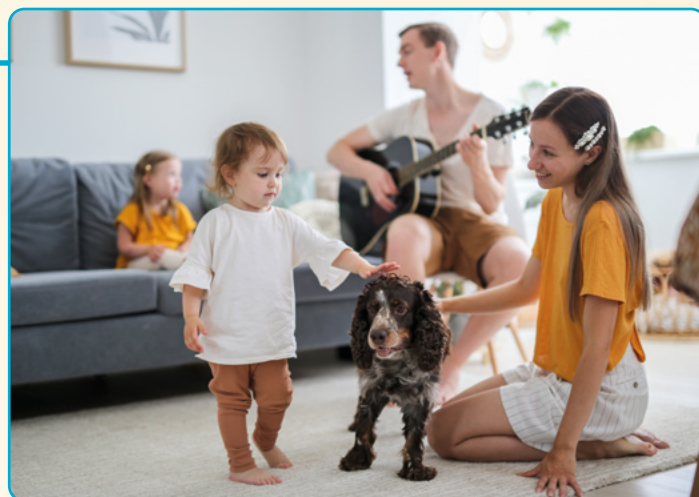
Cette garantie, complémentaire du capital versé dans le cadre du Régime professionnel obligatoire de prévoyance⁵ (RPO), permet de maintenir le niveau de vie de la famille de vos salariés en cas de décès. Modulable en fonction de votre budget et de votre politique sociale d'entreprise, elle permet aussi de choisir un niveau de garanties différent selon le statut de vos salariés, qu'ils soient cadres ou non.



Nos conseillers vous accompagnent au 05 45 90 36 36 (de 9 h à 18 h du lundi au vendredi) **pour définir le contrat adapté à vos besoins.**



Pour en savoir plus sur cette garantie, rendez-vous sur www.irp-auto.com



■ Les avantages pour votre entreprise

La garantie supplémentaire « Décès » vous permet de :

- bénéficier d'une fiscalité avantageuse (les cotisations sont déductibles du bénéfice imposable de l'entreprise et exonérées de charges sociales) ;
- respecter votre obligation de cotisation à hauteur de 1,50 % de la tranche 1 pour la prévoyance de vos cadres⁶ ;
- valoriser cet avantage concurrentiel pour attirer vos futures recrues ;
- fidéliser vos salariés qui savent que leur famille est bien protégée.

Pour vos équipes et leurs proches, le capital reçu est exonéré de droits de succession. En cas d'invalidité de troisième catégorie, il est aussi versé par anticipation.

Action sociale



Aide financière d'urgence pour vos salariés

Si l'un de vos salariés est confronté à une difficulté financière exceptionnelle, vous pouvez l'orienter vers IRP AUTO, pour faire une demande d'aide sociale d'urgence⁷.

■ Un soutien face à une difficulté passagère

Cette aide d'urgence s'adresse aux salariés qui rencontrent une difficulté financière passagère. Ces dépenses soudaines et imprévisibles peuvent contraindre l'un de vos salariés à ne pas pouvoir régler ses charges de logement ou de grosses réparations ou à être en situation d'urgence alimentaire.

Après étude de la situation du salarié, IRP AUTO, en partenariat avec l'Agirc-Arrco, peut accorder jusqu'à 600 €. D'autres aides financières sont également disponibles en fonction de la situation de votre salarié.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.irp-auto.com.



⁴ Si vous bénéficiez du Régime professionnel obligatoire de prévoyance IRP AUTO.

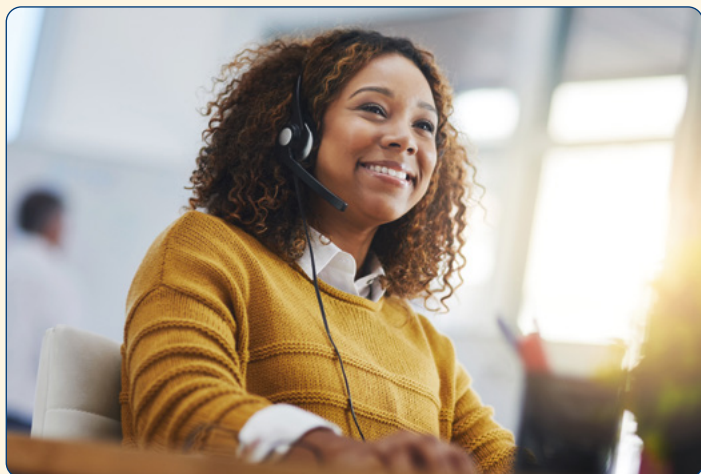
⁵ La Sécurité sociale peut aussi verser un capital (sous conditions) : en 2024, son montant est de 3 910 €.

⁶ Salaire brut limité à un plafond annuel de la Sécurité sociale, conformément aux articles 2.1 et 2.2 de l'Accord national interprofessionnel sur la prévoyance des cadres du 17 novembre 2017.

⁷ Aide attribuée à titre exceptionnel en fonction de l'évaluation globale des ressources et de la situation sociale du salarié.



Services



NOUVEAU

Un numéro non surtaxé pour contacter IRP AUTO

Dans le cadre de l'amélioration continue de nos services, notre numéro de téléphone change. Désormais, vous et vos salariés pouvez nous contacter par téléphone au **097 100 1000**. Ce numéro est non surtaxé et remplace les numéros préexistants (0820 225 225 et 0820 225 224). Ces appels sont facturés au tarif d'une communication locale quelle que soit la localité d'appel.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.irp-auto.com



Prévention



Rester en forme avec le nouveau programme « Je mange bien »

Pour aider vos salariés à adopter de bonnes habitudes alimentaires, IRP AUTO Solidarité-Prévention leur propose un accès illimité à une plateforme Internet et à une application mobile, dédiées à la nutrition⁸. Explications.

■ Comment manger sain et équilibré

Une alimentation saine et équilibrée est essentielle pour rester en forme et prévenir certaines maladies. Avec « Je mange bien, mon programme de nutrition en ligne », tous vos salariés disposent d'un accès illimité à des articles, des recettes, des menus ou des défis pour progresser dans leurs habitudes alimentaires. Ces contenus sont disponibles sur une plateforme Internet et une application mobile.

■ Coaching alimentaire en cas de maladies chroniques

Les salariés atteints de maladies chroniques (cancer, maladie cardiovasculaire, obésité, diabète, etc.) bénéficient en complément d'un coaching personnalisé avec une diététicienne-nutritionniste. Dans le cadre de ce suivi, ils ont la possibilité de bénéficier d'un bilan diététique, de douze consultations⁹, d'un tchat quotidien possible avec un expert, d'un programme alimentaire personnalisé et de fiches nutritionnelles adaptées aux objectifs fixés ensemble.



■ Un dispositif complet

N'hésitez pas à parler de cette nouvelle offre à vos salariés. Ils y accèdent facilement en se connectant à leur Espace Solidarité-Prévention depuis leur Compte personnel.

IRP AUTO Solidarité-Prévention propose également une intervention au sein de votre entreprise sur la nutrition, un guide dédié et des vidéos pour bénéficier des conseils d'une diététicienne. Connectez-vous à votre Espace Solidarité-Prévention pour découvrir le dispositif complet.



Pour en savoir plus rendez-vous sur www.irp-auto.com



⁸ Pris en charge par le fonds Solidarité-Prévention.
⁹ Les consultations se déroulent sur 6 mois maximum.



Services





Engagés pour vous depuis longtemps et pour longtemps

Découvrez dans notre rapport d'activité les temps forts de l'année écoulée et les témoignages de clients qui nous font confiance.

Depuis près de 80 ans, IRP AUTO est engagé pour la protection sociale des professionnels de l'automobile. Gestion des paies dématérialisée, réalisation complète du document unique, assurance emprunteur, garanties santé et prévoyance, mais aussi soutien aux salariés fragilisés, préparation de la retraite... Nous vous invitons à découvrir dans notre rapport d'activité les faits marquants 2023 qui illustrent notre engagement pour répondre à vos attentes spécifiques au quotidien. Cet engagement à vos côtés, c'est vous qui en parlez le mieux. Découvrez les témoignages de Christelle, Mitana, Pascal, Stéphanie, Sébastien ou encore Étienne.



 **Pour consulter le rapport d'activité et découvrir les témoignages, rendez-vous sur www.irp-auto.com** 

Agenda



- 18 juin et 17 septembre**
 Assistez à une Webconférence pour découvrir **AUTO PAIE**. Pratique et simple, ce service de gestion dématérialisée de la paie vous fait gagner du temps dans la production de vos bulletins de paie. Pour vous inscrire et en savoir plus, rendez-vous sur www.irp-auto.com.
- À partir du 17 septembre**
 À Bordeaux et jusqu'en décembre dans une dizaine de villes partout en France. Pour accompagner vos salariés dans leur démarche de **préparation à la retraite**, IRP AUTO en partenariat avec l'Agirc-Arrco, propose une formation d'une journée. Découvrez les dates sur www.irp-auto.com.



- 29 juin et 28 septembre**
 Nos conseillers sont heureux de vous retrouver sur le stand IRP AUTO d'**Equip Auto On Tour** à Reims en juin et à Rennes en septembre. Ils répondront à vos questions et vous présenteront nos offres de services en matière de prévention, santé, prévoyance, épargne, retraite, action sociale et gestion de la paie.
- 1^{er} janvier 2025**
 Date limite pour mettre à jour votre logiciel de paie à l'aide de votre fiche de paramétrage 2024. Pour la télécharger, rendez-vous dès aujourd'hui, sur votre **Compte entreprise IRP AUTO**. La mise à jour de votre logiciel de paie est indispensable pour réaliser vos DSN et les fiabiliser.

